

Déclaration de la FSU Marne CTSD du mardi 5 septembre 2017

Dans le Second degré, la FSU regrette l'évolution des structures au gré des estimations d'effectifs, avec des ajustements très tardifs, souvent à coup d'HSA, qui viennent compliquer une rentrée déjà difficile à préparer suite aux modifications apportées par l'arrêté du 16 juin 2017 au sujet de la réforme du collège.

Si l'on peut saluer l'ouverture rapide de ce dossier, lié à la lutte résolue menée par le SNES-FSU et les personnels très majoritairement opposés à cette réforme, et les amendements qui permettent un assouplissement de la mise en œuvre de l'AP et des EPI, ainsi que la possibilité de rétablissement d'enseignements dits « facultatifs » (sections bilangues, européennes, LCA), nous regrettons malgré tout qu'une nouvelle étape de dérégulation soit franchie.

En effet, aucun moyen supplémentaire n'ayant été distribué pour financer ces dispositifs, il faut puiser sur la marge d'autonomie, ce qui non seulement crée des tensions entre les collègues mais surtout différencie l'offre scolaire, participant ainsi à l'établissement d'un marché scolaire concurrentiel. Cela ne pourra que creuser encore les inégalités et mettre un peu plus à mal la mixité scolaire.

Par ailleurs, le dispositif « devoirs faits » qui doit justement lutter contre les inégalités, nécessite des moyens spécifiques et des personnels qualifiés, plutôt que l'utilisation d'HSE, d'emplois en service civique pour encadrer ce temps d'étude. Le SNES-FSU demande aussi le maintien des dispositifs existants quand ils satisfont les équipes éducatives, en particulier dans les collèges de l'éducation prioritaire.

Le SNES-FSU continue donc de demander l'ouverture de négociations pour un autre collège, respectueux de la professionnalité des enseignants et au service des apprentissages des élèves. Enfin, concernant la communication avec les services académiques, nous rappelons que nous souhaitons recevoir le plus rapidement possible l'enquête rapide de rentrée, les DGH réelles à la rentrée, et les compléments de service et BMP réels à la rentrée, afin d'avoir un tableau clair basé sur la rentrée effective et non seulement sur les prévisions.

En ce qui concerne le premier degré, la rentrée, même en musique, n'est pas annonciatrice de lendemains qui chantent pour l'école et les enseignants, bien au contraire.

La baisse des effectifs dans les classes est la première demande des enseignants du premier degré quand on les interroge sur les leviers à actionner prioritairement pour améliorer les résultats de leurs élèves. C'est aussi l'une des revendications portées par le SNUipp-FSU depuis de nombreuses années, les effectifs dans les classes impactant autant la réussite des élèves que les conditions de travail des enseignants.

Si la mesure phare du ministre, le dédoublement des effectifs de CP en REP+ peut paraître séduisante, elle est en revanche bâtie sur un détournement de postes car elle s'effectue à moyens constants.

En effet, la rentrée préparée par l'ancien ministère s'effectue avec 4 311 créations de postes et une baisse globale du nombre d'élèves. Cette dotation devait à l'origine abonder les moyens de remplacement, renforcer les dispositifs « Plus de maîtres que de classes » et permettre les

ouvertures de classe nécessaires lors des opérations de carte scolaire.

Aucun autre poste n'a été créé par le gouvernement Philippe.

Une fois les opérations de carte scolaire réalisées, seuls 1 537 postes restent à disposition des IA pour les ajustements de rentrée.

Au CTSD de juin, il restait un seul poste comme réserve pour mener à bien les opérations de carte scolaire de rentrée dans la Marne. Réaliser des ouvertures impliquera donc des fermetures en compensation.

De même, les 13 postes PDMQDC dans les écoles de REP+ de notre département ont été réaffectés sur les CP empêchant de facto la poursuite de ce dispositif.

Au cours de ce CTSD, nous argumenterons bien évidemment pour des ouvertures de classes nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Comment accepter en école primaire que des classes maternelles comptent 28 élèves alors que les CP de la même école sont à 12 ?

Où est la cohérence dans les conditions d'apprentissage ?

Dédoubler les CP ? Ça se discute... mais pas à moyens constants !

Le dispositif des CP à 12 en REP+ constitue d'abord un recentrage de l'apprentissage de la lecture sur la seule année de CP au détriment de l'étalement sur le cycle 2.

Les évaluations « diagnostiques » qui devraient être passées par tous les élèves dans la première quinzaine de septembre et les propos du ministre confirment cette affirmation. *« Ce qui doit être su et maîtrisé au CP, doit être su et maîtrisé au CP ».*

Le ministère a fait le choix de renouer avec des évaluations nationales standardisées. Le protocole proposé, élaboré sans concertation, suscite de la perplexité et des interrogations chez les enseignants.

Si une des fonctions de l'évaluation est d'être un outil permettant aux enseignants d'adapter les réponses pédagogiques pour aider les élèves à progresser, y compris en maternelle avec le carnet de suivi des apprentissages, la finalité des évaluations présentées ici est ambiguë. En quoi peuvent-elles aider les élèves et leurs enseignants ? Serviront-elles à classer les écoles ?

Placées durant le premier mois du cours préparatoire, ces évaluations risquent fort d'aboutir à un jugement hâtif sur les élèves et d'être fortement anxiogènes pour eux et leurs parents.

De même, elles risquent d'exercer une forte pression sur l'école maternelle.

En lecture, les évaluations présentées sont centrées sur la correspondance entre la lettre et le son (la grapho-phonologie), alors que les résultats aux évaluations internationales montrent une baisse significative des performances des élèves français dans les tâches les plus complexes, comme la compréhension des textes et leur interprétation.

En proposant d'évaluer le déchiffrage et le repérage de lettres ou de syllabes, le ministère réduit la lecture au simple décodage et peut enfermer les enseignants dans des pratiques tournées vers cette seule approche, tournant le dos aux objectifs d'égalité devant l'entrée dans la culture écrite. De plus, le repérage des difficultés de certains élèves pour réussir l'apprentissage de la lecture n'est pas ce qui pose problème aux enseignants. Ce sont bien les solutions pour les surmonter qui manquent et sur ce point le ministère n'apporte aucune réponse.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande au ministère que ces évaluations soient à disposition des équipes, que les enseignants puissent les adapter au contexte de la classe et s'en emparer s'ils le jugent utile. C'est la condition pour qu'elles deviennent ainsi un outil pour les enseignants de l'école au service des apprentissages. Pour s'attaquer aux inégalités scolaires, il faut investir dans l'école, en développant notamment la formation des enseignants et en augmentant les

postes d'enseignants spécialisés. Sans quoi, ces évaluations ne seront qu'un constat, d'aucune aide pour les enseignants et leurs élèves.

Les contrats aidés auront largement occupé l'actualité estivale après l'annonce par le gouvernement d'une réduction drastique du volume global d'emplois pour le second semestre 2017. Les réactions ont été nombreuses, en premier lieu du côté des collectivités locales, promptes à dénoncer la disparition d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des activités périscolaires ou des cantines scolaires.

Aujourd'hui, l'organisation des écoles va se trouver fortement impactée par ces disparitions d'emplois. A ce jour, il n'y a aucune garantie que le volume de contrats destiné à l'Education nationale suffise à assurer les besoins en accompagnement des élèves en situation de handicap. Le pourvoi des autres missions tiendra de l'exception.

En dépit d'une priorité donnée à l'Education nationale, le volume de contrats aidés est fixé à 50 000 pour la rentrée scolaire 2017, soit 23 157 contrats en moins par rapport à la fin de l'année dernière. Il faut sans doute en déduire les 11 200 transformés en AESH.

La consigne est donnée d'allouer prioritairement ces moyens à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de privilégier les directions d'écoles ne bénéficiant pas de décharge hebdomadaire en cas de renouvellement sur la mission d'aide administrative. La réduction drastique des moyens en emplois aidés signe donc la fin de l'aide administrative.

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre a annoncé que 8 068 emplois sont créés à la rentrée 2017 pour accompagner les élèves. En réalité, 11 200 contrats aidés sont transformés en 6 400 emplois d'AESH qui s'ajoutent à 1 351 créations d'emplois prévues au budget 2017. La différence de 317 emplois pourrait correspondre à des emplois déjà créés l'année dernière. Le SNUipp-FSU s'adresse au ministère pour faire toute la lumière sur ces chiffres.

Avec le report de la programmation d'emplois et l'envoi de consignes aux rectorats pendant l'été, les recrutements des contrats aidés ont été retardés par rapport aux années précédentes. C'est aussi le cas dans notre département. Cela sera au détriment des élèves en attente d'accompagnement pour lesquels la rentrée se fera dans de mauvaises conditions.

La fin annoncée de l'aide au fonctionnement de l'école est aussi un signal très négatif en direction de l'école et des équipes. Les tâches des directeurs est directrices vont être considérablement alourdies et leurs conditions de travail dégradées. Pour le SNUipp- FSU, c'est inacceptable.

Nous souhaitons bien évidemment connaître, Monsieur l'Inspecteur d'académie, les perspectives pour notre département.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves. Tous les bénéficiaires de contrats aidés doivent avoir l'assurance d'arriver au terme de la durée maximale de contrat et obtenir des perspectives professionnelles.

Les missions exercées actuellement par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

